

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PAUL MONT PENIT du 26 octobre 2015**

Date de convocation : 22 octobre 2015

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mme METAYE Marie-Céline, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, BONNIN Frédéric, PONTTHOREAU Joël, Mrs SOCHARD Alain, RIVALIN Henri.

Absents excusés : BOURGET Harold, BACHRA Françoise

Absent : GUÉRIN Elisabeth

Mr SOCHARD Alain a été élu secrétaire.

Pouvoir de Mme BACHRA Françoise donné à Mr CROCHET Philippe

1) Proposition de renouvellement de signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la confection de la Paie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention de prestation « Paie » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Roche sur Yon à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 4 années.

2) Marché de travaux de voirie : avenant n° 1

Le Maire a été autorisé à signer un avenant avec l'entreprise BODIN de Challans concernant le marché de travaux de voirie pour des travaux complémentaires. Le coût supplémentaire de ces travaux s'élève à 2.123,30 € H.T.

3) Approbation du rapport de mutualisation des services proposé par la Communauté de Communes du Pays de Palluau

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adoption du schéma de mutualisation des services établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

4) Proposition d'évolution de l'attribution de compensation pour 2016

Mr le Maire a rappelé le principe de l'attribution de compensation et de la détermination de ses montants ainsi que les différentes possibilités de révision de celle-ci, en particulier celle au vu de l'article 34 de la loi de Finances rectificative 2014 c'est-à-dire au vu d'une procédure de « révision libre ». Celui-ci stipule que « les attributions de compensation pourront être révisées librement par délibération concordante de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et à la majorité simple de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres ».

Après présentation des nouveaux montants d'attribution de compensation qui seraient applicables au 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal de Saint Paul Mont Penit a émis un avis favorable sur la proposition de l'évolution de ce montant ainsi que sur le principe d'application de révision évoqué ci-dessus.

Fait à St Paul Mont Penit, le 12 novembre 2015

Le Maire,

Philippe CROCHET

